

# Parc national de Port Cros

## Objectif 2.II Limiter les impacts des activités sur les habitats et les espèces patrimoniales

[...]

Les habitats et les espèces terrestres et marines sont la base d'une offre importante de services, tournée vers les pratiques sportives et les loisirs de découverte de la nature : randonnée pédestre et cycliste, plongée sous-marine, navigation de plaisance,... Ces activités génèrent une fréquentation qui doit être encadrée pour ne pas porter atteinte à ce capital biologique. Cette organisation s'appuie à la fois sur des mesures partenariales avec les acteurs, sur l'encadrement de ces activités, par les MARCoeurs et sur les propositions de mesures réglementaires en mer.

Au-delà de l'organisation de ces activités, l'équilibre entre le développement et la préservation de l'environnement dépend de l'appropriation par les partenaires et les usagers, des valeurs et des principes du développement durable. Cette appropriation sera d'autant plus forte qu'elle s'appuiera sur l'engagement des acteurs économiques dans des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. En ce sens, les initiatives et les partenariats qui ont permis d'aboutir aux chartes de plongée et de pêche professionnelle à Port-Cros, à la charte des loueurs de vélo à Porquerolles et aux conventions avec les guides partenaires sur l'ensemble des espaces gérés par le Parc doivent être poursuivis.

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>2.II.5 Engager les promoteurs et les pratiquants de loisirs par la signature de chartes de bonnes pratiques.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coordination de la démarche</li><li>• Développement et animation du réseau des signataires</li><li>• Suivi, évaluation et adaptation des chartes</li><li>• Communication sur les actions engagées</li><li>• Promotion des signataires</li><li>• Contrôle du respect des engagements par les signataires</li><li>• Organisation des formations et des réunions de bilan avec les signataires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relais d'information</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Syndicats professionnels et fédérations sportives</li><li>• CDP</li><li>• Plongeurs</li><li>• Loueurs de vélo</li><li>• Guides et accompagnateurs</li><li>• Offices de tourisme</li><li>• ADT Var</li><li>• Comité régional du PACA</li></ul>

# Parc national de Port Cros

			<ul style="list-style-type: none"><li>• Collectivités locales compétence tourisme</li><li>• ONG</li></ul>
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4559

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-11 12:29